

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr ALBIE Jacques après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr BOUYSSOU Roland, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 3 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques





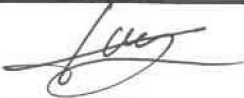
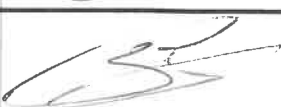
Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_2**Objet : Affectation du résultat de l'exercice**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2022 et avoir constaté :

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	10 969,92 €
* résultat antérieur :	9 172,02 €
* TOTAL A AFFECTER :	20 141,94 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	- 2 066,94 €
* solde des restes à réaliser	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	2 066,94 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

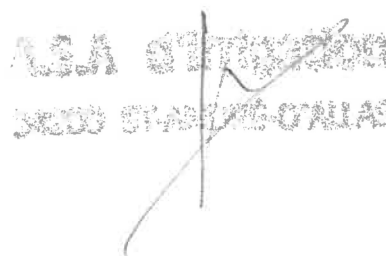
* couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	2 066,94 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2023 :	18 075,00 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques





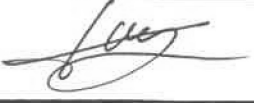

Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 9 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.

CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2022 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,





Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques

Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland

Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_4**Objet : Vote du Budget Primitif 2023**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2023, Le président demande aux membres du syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel. Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2023

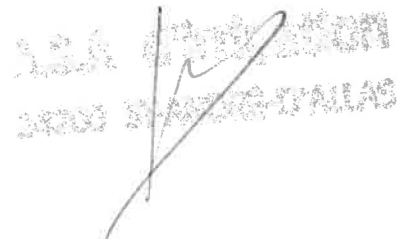
D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques





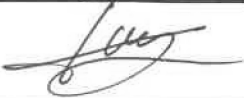

Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE FIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2023.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2023.

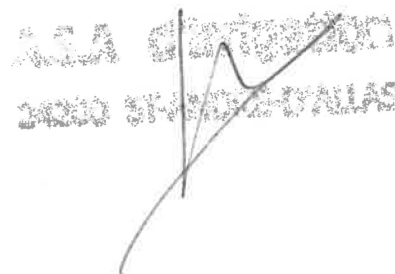
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques







Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2023

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2022 avec l'analyse des couts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2023 :

- Abonnement usage agricole : 280,00 € / module - appel en juin
- Compteur usage domestique : 55,00 € / petit compteur - appel en juin
- Consommation : 0,23 € / m3 - appel en novembre
- Consommation sous convention : 0,30 € /m3 - appel en novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2023

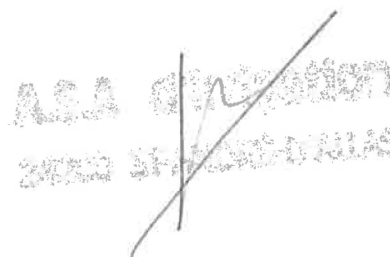
D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques





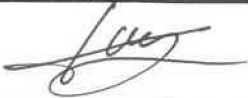

Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 9 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_7**Objet : Election du Président**

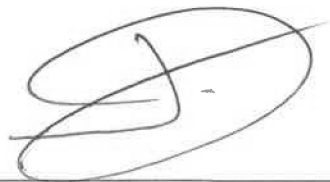
Mr BOUYSSOU Roland informe le syndicat de son souhait de ne pas se représenter au poste de Président.

Le Syndicat de l'ASA, réuni sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, recueille les candidatures pour pourvoir les postes de Président et de Vice-Président.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'élire :

- Mr BOUYSSOU Frédéric au poste de Président
- Mr ALBIE Jacques au poste de Vice-Président

Signature




Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



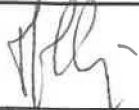

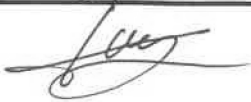

Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_8

Objet : Approbation de la base de répartition des dépenses

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland, Président, se fait présenter la base de répartition des dépenses 2022 ainsi que les demandes de modification reçues.

Mr ROYERE Régis précise qu'il a réduit ses perspectives de plantation de noyers et sollicite la réduction de ses souscriptions de 2 modules. Il conserve 6 modules d'irrigation.

Mme Pradier Catherine rappelle que ses souscription compteur UD avait été réduit à 1 compteur en 2021. Elle demande que cette modification soit bien intégrée dans la liste des souscriptions.

Le Président précise qu'une assemblée des propriétaires extraordinaire sera organisée afin de proposer l'intégration des nouvelles parcelles de Mr et Mme CONSTANT et de Mr ROYERE au périmètre de l'ASA qui ont été intégrées en 2022.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 4 - Voix contre : 0], décide d'approuver la base de répartition suivante :

AR Prefecture024-292401106-20230321-2023 S 8-DE
Reçu le 22/05/2023

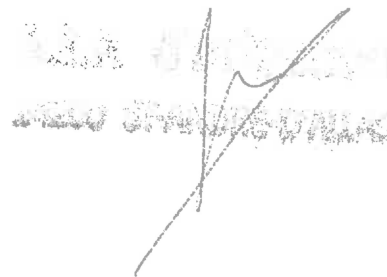
LOCATAIRE		PROPRIETAIRE		Module	Petit Compteur
ALBIE	FRANCOISE	ALBIE	JACQUES	2	1
ASSOCIATION	CIRCUIT DE BONNET	ASSOCIATION	CIRCUIT DE BONNET	2	0
DELIBIE	PIERRETTE	DELIBIE	PIERRETTE	2	0
EARL	LA FERME DE SARLAT	AUDY	CHRISTIAN	2	1
FDA	GREDER	FDA	GREDER	0	1
GAEC	DU PIGNIER	PEYRAT	JOSETTE	2	0
GAEC	DU PIGNIER	PRADIER	CATHERINE	2	0
GAEC	DU PIGNIER	BOUYSSOU	ROLAND	4	1
LEROUX	BERNARD	LEROUX	BERNARD	2	0
MONGIE	STEPHANE	MONGIE	STEPHANE	2	1
PRADIER	CATHERINE	PRADIER	CATHERINE	2	1
SARL	ROYERE	ROYERE	REGIS	6	2
SCEA	DE LA BRAUGE	PHILIP	EVELYNE	2	0
SCEA	FARGETOU	FARGETOU	JEAN-FRANCOIS	6	0
LACOMBE	Florian	LACOMBE	Florian	2	0
CONSTANT	Michel et Jeanine	CONSTANT	Michel et Jeanine	2	0

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques



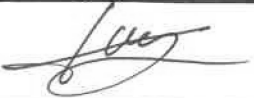



Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE FIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT

Séance du 21/03/2023 à 14 h 00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	4
Présents	4
Représentés	0
Absents	0

Le Syndicat de l'A.S.A de Saint André d'Allas s'est réuni au siège social de l'A.S.A sous la présidence de Mr BOUYSSOU Roland.

Mr ALBIE Jacques est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2023_S_9**Objet : Règlement des factures via PAYFIP**

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr PASQUET Jean Luc, Président, est informé que depuis le 1^{er} janvier 2022, les ASA sont tenues de proposer à leurs adhérents la possibilité de régler leurs factures en ligne.

Afin de respecter cette obligation l'ADHA 24, en partenariat avec la Direction Générale des Finances Publiques, propose la mise en place de la solution de paiement **PAYFIP**.

Cette plateforme de règlement en ligne permet à chaque adhérent (particulier ou professionnel) de régler ses factures soit par carte bancaire soit par prélèvement unique sans se déplacer et sans coût d'affranchissement. Ce service sécurisé et gratuit et disponible 24h/24h.

La procédure de mise en route nécessite :

- La signature d'une convention d'adhésion à ce service.
- Le paramétrage du logiciel de facturation afin que les références, indispensable pour que les usagers puissent effectuer le règlement, figure sur les factures.
- Un test de fonctionnement avec la DGFIP avant activation du compte PayFiP

Le Syndicat, après analyse de cette proposition et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER la mise en place de cette solution de règlement en ligne.

De DONNER pouvoir au Président de signer les conventions d'adhésion à ce service avec la DGFIP

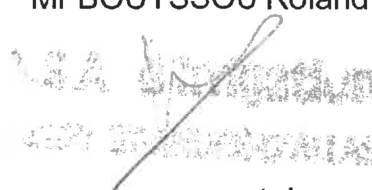
Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr ALBIE Jacques






Le Président,
Mr BOUYSSOU Roland



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle.

Liste d'émargement du syndicat

Date : 21 MARS 2023

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR ALBIE JACQUES CALVIES 24200 ST-ANDRE-D'ALLAS	Vice Président		
MR BOUYSSOU ROLAND LE PIGNE 24200 ST-ANDRÉ-D'ALLAS	Président		
MR FARGETOU JEAN-FRANCOIS PEINCH HAUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		
MR ROYERE REGIS LA FERME DE NEGELUT 24200 SARLAT-LA-CANÉDA	Membre		